

AR PREFECTURE

016-211601687-20140919-20140907D-08  
Regu le 24/09/2014

**EXTRAIT DU REGISTRE**

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil quatorze  
En exercice : 15 Le 19 septembre à 18 heures 30  
Présents : 12 Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES  
Votants : 15 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 septembre 2014  
**PRESENTS** : MMES BOULAI – COUTEAU – MOUNIER  
MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER DESCOMBES  
– BOIVENT – DESCLIDES – SUTRE  
**EXCUSES** : MMES GAILHOUSTET – PÉNIGAUD  
M ESTIENNE  
**POUVOIRS** :  
MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M. SAVIN  
MME PÉNIGAUD a donné pouvoir à M. BOISSIER DESCOMBES  
M. ESTIENNE a donné pouvoir à M. BARRAL

Mme COUTEAU a été nommée secrétaire.

**2014-09-07 D**

**Objet : SDEG – Convention pour le versement d'un fonds de concours**

Monsieur le Maire expose qu'il a demandé la suppression de deux points lumineux au sol auprès de l'église car ils représentaient un danger suite au vol des projecteurs.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que s'agissant du financement il convient de passer une convention avec le SDEG pour le versement de fonds de concours dont le montant s'élève à 135,38 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le principe du fonds de concours du SDEG et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention s'y afférent.

Fait à Jauldes, le 22 septembre 2014

**Le Maire**  
**Eric SAVIN**

